

DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	25

-----  
Séance du 31 mars 2023  
-----

L'an deux mille vingt-trois, le 31 mars à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Date de convocation

24 mars 2023

Présents : Mme NAZE, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme ZEPPA, M. FERNANDÈS, M. LOISEAU, Mme PELTIER, Mme HOURLIER, M. COCHARD, Mme AUTRET, M. BRIET, Mme RICHARDSON, M. PÉANNE, M. PARCINEAU, Mme GOBET, M. BURGUIÈRE, M. THOMAS, Mme SZEWZYK, M. ANDRÉ, Mme LOPEZ.

Absents excusés : M. KASPAR (pouvoir à Mme SIMON), Mme LETIN (pouvoir à Mme AUTRET), M. VERGNAUD (pouvoir à Mme NAZE), M. BOUREL (pouvoir à M. COCHARD), M. BOULLEAUX, Mme BERTRAND (pouvoir à M. BURGUIÈRE)

Absents : Mme ROLLOT, M. HERVÉ, Mme EL HAOUCHI,

Objet de la délibération

Création et suppression de  
postes

Secrétaire de séance : M. Éric PÉANNE, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Il est exposé à l'assemblée que :

- D'une part, suite à la démission de monsieur Stéphane MATHÉ en novembre 2022 et au vu du recrutement infructueux en terme de fonctionnaire territorial sur le poste,
- D'autre part, suite au départ en retraite de madame Patricia FELUT au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et au vu du recrutement infructueux en terme de fonctionnaire territorial sur le poste,
- Et suite au départ en retraite de madame Isabelle MARTI en congé jusqu'à son départ en retraite au 1<sup>er</sup> juillet 2023 et au vu du recrutement infructueux en terme de fonctionnaire territorial sur le poste,

il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Création d'1 poste d'adjoint administratif (Cat C) IB367/IM352 en CDD à temps non complet soit 25/35, (article L 332-14 du code des collectivités) à compter du 1er avril 2023 et jusqu'au 31 décembre 2023 pour faire face à une vacance de poste (évènementiel/accueil mairie).
- Création d'1 poste d'éducateur jeunes enfants (Cat A) IB512/IM440 en CDD à TC soit 35/35 (article L 332-14 du code des collectivités) à compter du 1er février 2023 et jusqu'au 31 décembre 2023 pour faire face à une vacance de poste (crèche).
- Création d'1 poste de rédacteur territorial (CAT B) en CDD à TC soit 35/35 (article L 332-14 du code des collectivités) à compter du 1er avril 2023 et jusqu'au 31 décembre 2023 pour faire face à une vacance de poste (mairie)

CONSIDERANT l'avis favorable du CST réuni le 23 mars 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable de la C  
réunie le 29 mars 2023

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **CRÉÉ** un poste contractuel d'adjoint administratif, un poste contractuel d'éducateur des jeunes enfants et un poste contractuel de rédacteur dans les conditions précitées
- **AUTORISE** Mme la Maire à procéder aux recrutements et signer tous les documents relatifs à ces postes
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

Le Secrétaire

Éric PEANNE



La Maire

Nadège NAZE

